



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 1273

Texte de la question

URGENCES HOSPITALIÈRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe de l'UMP.

M. Jean-Pierre Door. Monsieur le ministre de la santé et de la protection sociale, les urgences hospitalières sont confrontées, depuis de nombreuses années, à des difficultés, plus importantes encore pendant l'été, compte tenu de la fermeture d'un certain nombre de lits, comme l'ont mis en évidence, chacun s'en souvient, les événements douloureux consécutifs à la canicule de l'an dernier.

Le plan Urgences a été doté de 489 millions d'euros sur cinq ans, soit près de 10 000 postes de soignants et 15 000 lits seront ouverts.

Ma question est simple, monsieur le ministre, mais, pour ceux qui s'occupent des urgences, elle a son importance : comment comptez-vous vérifier que ces fonds répondront concrètement aux besoins de chaque hôpital, comme vous vous y êtes engagé vendredi dernier, lors du congrès des urgentistes, qui étaient réunis à Paris ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé et de la protection sociale. Monsieur le député, chaque année, un Français sur cinq a recours aux urgences hospitalières, et le drame de la canicule de l'été dernier a malheureusement montré les insuffisances du système de ces urgences hospitalières. Je vous propose une action à trois niveaux.

Premier niveau, en ce qui concerne les urgences hospitalières mêmes, il faut certes accroître le nombre de postes de médecins et d'infirmières, mais le véritable progrès consisterait à renforcer les effectifs des catégories de personnel qui permettent au médecin de se concentrer sur le malade.

Deuxième niveau,...

M. Claude Bartolone. Vous n'avez pas le niveau !

M. le ministre de la santé et de la protection sociale. ... en amont des urgences hospitalières, pour que les Françaises et les Français attendent moins au Centre 15, nous créerons des postes de permanenciers.

Troisième niveau, en aval, il faut des lits de suite pour réduire la saturation des urgences et, par conséquent, la durée d'attente des malades.

Sachez aussi, monsieur le député, que j'ai immédiatement demandé à la direction des hôpitaux de prendre deux mesures importantes.

M. Maxime Gremetz. Il faut du personnel !

M. le ministre de la santé et de la protection sociale. D'une part, je m'engage à publier régulièrement, tous

les six mois, en toute transparence, le nombre de lits et les effectifs de médecins, permanenciers et infirmières, dans chaque établissement et dans chaque service d'urgence, pour être sûr - et cela répond à votre question - que les moyens consacrés aux urgences vont réellement à l'hôpital.

D'autre part, il faut parfois faire face à des crises sanitaires exceptionnelles : nous avons vécu la canicule de l'été dernier, l'explosion industrielle de Toulouse de septembre 2001, et, demain, ce pourra être une épidémie. Pour vérifier que les Plans blancs hospitaliers sont opérationnels - ce dont je ne suis pas certain -, je demande l'organisation de simulations dans chaque établissement.

Enfin, je tiens à saluer, devant la représentation nationale, l'ensemble des personnels du secteur des urgences hospitalières, qui travaillent avec dévouement, détermination et grande compétence. Nous pouvons leur dire merci. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1273

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 avril 2004